

1

(N° 301.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JUIN 1846.

Crédit supplémentaire de fr. 31,333 56 c^s au Budget de la Dette publique de l'exercice 1845 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VEYDT.

MESSIEURS,

Dans la séance du 22 de ce mois, M. le Ministre des Finances vous a présenté un projet de loi, par lequel il est ouvert au Budget de la Dette Publique de l'exercice 1845, un crédit de fr. 31,333 56 c^s, pour intérêts de la dette flottante de l'année 1843.

Il conste par le compte spécial de la négociation des bons du trésor, rendu par le Département des Finances, et communiqué à la Chambre le 14 novembre dernier, que le total des intérêts et frais s'élève pour l'année 1843 à fr. 531,333 56 centimes.

Pour le payement de cette somme, il a été fait emploi de l'allocation de 350,000 francs, portée à l'art. 20 du Budget de l'exercice 1843, pour intérêts et frais présumés de la dette flottante, et ensuite du montant de l'art. 25, 150,000 francs, alloués pour intérêts et amortissement du capital de la *British Queen*. Ce second crédit ne devant plus recevoir la destination pour laquelle il

(1) Projet de loi, n° 289.

(2) La commission était composée de MM. LIEDTS, *président*, DE ROO, HUYENERS, VEYDT, LESOINNE, LE JEUNE et DEVIVIER.

avait été voté, il en a été fait usage, d'accord avec la Cour des Comptes, pour les intérêts et frais des bons du trésor.

Le Budget de 1843 a ainsi fourni une somme de 500,000 francs, encore inférieure à la dépense de 31,333 56 c^s, qu'il s'agit de régulariser en ouvrant un crédit de même somme au Budget de l'exercice 1845.

Tel est, Messieurs, le but du projet de loi que la commission vous propose d'adopter.

Le Rapporteur,

L^r VEYDT.

Le Président,

LIEDTS.

